



S.I.R.D.

135, rue de l'Industrie
38170 SEYSSINET-PARISSET

tél : 04.76.21.85.26

fax : 04.76.49.03.79

N/Réf : DELCOM **49-07**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Du Comité Syndical du 5 décembre 2007

Le cinq décembre deux mille sept à dix-huit heures, le Comité du SIVOM, dûment convoqué s'est réuni au complexe sportif Aristide Bergès de Seyssinet-Pariset, sous la présidence de Monsieur Marcel REPELLIN, Maire de Seyssinet-Pariset

Date de convocation : 28 novembre 2007

Nombre de délégués en exercice : 18 Présents : 10 Votants : 10

Présents : Mmes BROUZET, CHAPUIS, MM BAFFERT, CARREL, DUCLOT, REPELLIN, GAUTHIER, MATRAIRE, MERLE, ROUX,

Absents excusés : Mmes CARRIER, SUCHEL, RAMUS, MM BOULARD, COIGNÉ, EYBERT-GUILLON, JULLIEN,

Président de séance : M. REPELLIN

Secrétaire de Séance : L. DUCLOT

Rappel du quorum : 10

Objet : **ETABLISSEMENTS SPORTIFS**

Extension du gymnase Yves Brouzet .

Approbation de l'APD (Avant-Projet Définitif)

Rapporteur : Michel BAFFERT

Le Vice-président expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L5211-2 et L2122-21

Le Vice-président rappelle l'historique du projet d'extension du gymnase Yves Brouzet.

Dates de la délibération	Objet
30 mai 2007	Validation du programme d'extension
30 Mai 2007	Validation de la consultation du marché de maîtrise d'oeuvre
juillet 2007	Attribution du marché de maîtrise d'œuvre à ACOBAT Architectes
Septembre 2007	Validation de l'esquisse
24 octobre 2007	Validation de l'APS

Monsieur le Vice-président présente le dossier d'Avant-Projet Définitif établi par le Maître d'œuvre et tenant compte des différents souhaits et remarques exprimés par la maîtrise d'ouvrage

La surface utile totale du projet bâtiment est de 418,96m² comprenant 236,73m² de surface créées, 127,73m² de surfaces aménagées et 54,50 m² de surfaces non closes (pour mémoire 300m² dans le programme hors surface non closes).

S'ajoute également 60 m² d'aménagement de voirie et d'accès au gymnase non prévus dans l'enveloppe initiale.

- En phase APS, lors de la séance du 24 octobre 2007, le comité syndical a retenu les modifications suivantes du programme initial :
 - -Remplacement au rez-de-chaussée de la zone douches par une zone vestiaire pour avoir au final un vestiaire « hommes » et un vestiaire « femmes » attenant au dojo. Prévoir juste un point d'eau (auge) dans chaque vestiaire. Intégrer un rangement spécial judo dans le VS.
 - -Ajouter une porte entre la circulation et le vide sanitaire
 - -Prévoir une douche dans la salle des profs, décaler la fenêtre façade est et prévoir une partie vitrée donnant sur le hall.
 - -Pose de fenêtres coulissantes dans les salles du rez-de-chaussée pour utilisation en « aération ». Prévoir une porte plus grande pour le rangement EPS (gros matériel).

Le montant de l'estimation prévisionnelle des travaux en phase APS était donc égal à 642 800 € HT, en valeur septembre 2007, soit 51,93% d'augmentation par rapport au concours (enveloppe définie 423 082,28).

Compte tenu de l'augmentation substantielle du coût du projet en phase APS (+ 51,93%), il est demandé à la Maîtrise d'œuvre de maintenir, en phase APD le coût de la phase APS ; et ce malgré l'estimation prévisionnelle des travaux en phase APD en augmentation de 6,83%.

En conséquence l'estimation prévisionnelle des travaux en phase APD est fixée à 642 800 € HT

Monsieur le Vice-président invite le comité syndical à prendre connaissance des différents documents d'APD.

Après débat, le comité syndical :

- ✓ APPROUVE le dossier d'Avant-Projet Définitif (APD)
- ✓ APPROUVE l'estimation prévisionnelle des travaux proposés à l'APD : 642 800 € HT :
- ✓ DEMANDE l'établissement du PRO et du DCE (Dossier de Consultation des Entreprises)
- ✓ AUTORISE le président à déposer le permis de Construire correspondant au dossier APD

Le comité syndical, après délibération

CONCLUSIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits

Conforme au registre

Fait à Seyssinet-Pariset, le 6 décembre 2007

Le Président,
Marcel REPELLIN